



CHECKLIST Je prépare la location



Dès que vous avez décidé de (re)louer votre appartement

<input type="checkbox"/> Disposez-vous des diagnostics obligatoires à la location ?	>>> Quels diagnostics dois-je fournir en cas de location ?
<input type="checkbox"/> Votre appartement est-il équipé d'un détecteur de fumée en état de fonctionnement ?	Il est obligatoire depuis 2015.
<input type="checkbox"/> Avez-vous souscrit une assurance pour votre logement ?	>>> L'obligation d'assurance du propriétaire
<input type="checkbox"/> Disposez-vous de jolies photos de votre appartement ?	



Rassemblez les éléments à mentionner dans l'annonce

<input type="checkbox"/> L'étiquette de classe énergie (consommation en kWh/m²/an)	>>> Quels diagnostics dois-je fournir en cas de location ?
<input type="checkbox"/> L'étiquette de classe climat (émissions de gaz à effet de serre en kg CO₂/m²/an)	
<input type="checkbox"/> La surface Boutin	
<input type="checkbox"/> Une estimation du montant des dépenses annuelles de l'ensemble des usages énergétiques	>>> Le nouveau DPE Pour les biens excédant le seuil de consommation de 330 kWh/m ² /an (F ou G), la mention « Logement à consommation énergétique excessive »
<input type="checkbox"/> Le montant du dépôt de garantie	<u>Location vide</u> : 1 mois de loyer hors charges <u>Location meublée</u> : 1 ou 2 mois de loyer hors charges Pensez aux vigik et bips de parking
<input type="checkbox"/> Le montant du loyer	>>> Comment fixer un loyer au prix du marché ? >>> Comment déterminer le loyer dans les communes où il est plafonné ? >>> Puis-je augmenter le loyer lors du changement de locataire ?
<input type="checkbox"/> Le mode de facturation et le montant des charges	>>> Comment fixer le montant des charges ?
<input type="checkbox"/> Le montant des honoraires si vous passez par une agence pour la location	

DIAGNOSTICS	BIENS CONCERNÉS	DUREE DE VALIDITE
Diagnostic de performance énergétique (DPE)	Tous les logements construits, sauf exceptions	10 ans
	>>> Attention le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) a évolué. Si vous avez réalisé des travaux susceptibles d'améliorer la performance énergétique et/ou climatique de votre logement, il peut être pertinent de refaire le DPE afin d'augmenter vos chances de séduire des locataires.	
Plomb	Logements construits avant le 1er janvier 1949	Présence de plomb : 6 ans Absence de plomb : illimitée
Gaz	Immeuble comportant une installation réalisée depuis plus de 15 ans	6 ans
Electricité	Immeuble comportant une installation réalisée depuis plus de 15 ans	6 ans
Etat des risques et pollutions (aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués)	Logements situés dans une zone concernée par un plan de prévention	6 mois
Bruit	Logements situés dans une zone de bruit aux environs d'un aérodrome	Non précisée
Surface Boutin	Locations à usage de résidence principale	Permanente (sauf travaux)
Amiante	Tous les logements	Permanente



Si vous souhaitez vous assurer contre les loyers impayés ou la vacance locative

<input type="checkbox"/> Faites établir des devis et comparez les niveaux de garantie	>>> Dois-je assurer mon bien contre les loyers impayés ?
<input type="checkbox"/> Renseignez-vous sur les critères de sélection des locataires imposés par la compagnie d'assurance et le déroulement d'une éventuelle procédure	Certaines compagnies refusent de garantir un bail après sa signature si elles n'ont pas validé le dossier du locataire.



Si vous avez opté pour la location meublée

<input type="checkbox"/> Votre logement est-il conforme aux dispositions légales ?	>>> Quel est l'équipement minimum d'un logement meublé ?
<input type="checkbox"/> S'il s'agit d'une mise en location : <ul style="list-style-type: none"> • Effectuez les formalités requises auprès du tribunal de commerce • Trouvez le comptable qui sera chargé de vos déclarations fiscales 	